

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 552

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 15 BIS B

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« les délivre sont conditionnés »

les mots :

« délivre ces produits et ces prestations sont subordonnés ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa 2, substituer aux mots :

« des produits et prestations figurant sur ladite liste »

les mots :

« de ces produits et de ces prestations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel